

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1155

présenté par  
M. Boudié

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , dans les cas d'atteinte aux biens ou d'atteinte aux personnes et selon des modalités prévus par un décret, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'insertion, durant l'examen en commission, du 8e alinéa apportant des précisions quant au contenu du décret rend inutile cet insert au troisième alinéa.